



69 rue Charles Courtois
54210 Saint Nicolas de Port
03 83 48 56 76
mjcstnicolas@orange.fr
www.mjc-saintnicolasdeport.org

VIDE TA CHAMBRE !

Dossier d'inscription

Dimanche 2 juin 2024

Parent ou responsable légal accompagnateur (les 11-14 ans doivent être accompagnés d'un parent toute la journée, les 15-17 ans doivent être au moins accompagnés sur le temps d'installation et du emballage) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____ tel : _____

Mail : _____

Nature de la pièce d'identité fournie : _____

Joindre obligatoirement la copie d'une pièce-d'identité du parent

Réserve un emplacement pour nom enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Age : ____ ans et déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnel et usagers (art. L 310-2 du Code du commerce)
- La non-participation à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321-9 du Code Pénal)

Mon enfant et moi-même nous engageons à respecter le présent règlement :

Article 1 : le Vide ta chambre ! est organisé par la MJC de St Nicolas de Port dans le Parc de la Villa Malraux le dimanche 2 juin 2024 de 10h à 17h. **Les exposants doivent être présents à 9h30 pour l'installation.**

Article 2 : aucun jeune ne pourra exposer sans la présence d'un adulte majeur à ses côtés à son installation et pour toute la durée de la journée pour les 11-14 ans.

Article 3 : aucun jeune ne pourra exposer s'il n'a pas fourni ce document complété par son représentant légal y ayant joint sa copie de pièce d'identité.

Article 4 : les emplacements, composés d'une table de brasserie, seront attribués par ordre d'arrivée.

Article 5 : les parents seront autorisés à rentrer en voiture dans le parc de la MJC entre 9h30 et 9h55. Ils devront ensuite sortir leur véhicule.

Article 6 : tous les objets exposés sont sous la responsabilité de leurs propriétaires, la MJC ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou détérioration. Tous les bien proposés à la vente doivent être personnels et d'occasion.

Article 7 : il est interdit de vendre des cosmétiques, alimentation, pétard, feu d'artifice, armes, alcool, objets précieux, ordinateur, téléphone, console, objets cassés, animaux. Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer les objets qui ne leur sembleraient pas approprié à la vente dans le cadre du Vide ta Chambre.

Article 8 : les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre à la fin de la journée. Des poubelles sont à votre disposition dans le parc de la MJC.

Article 9 : chaque exposant doit prévoir suffisamment de monnaie (il ne sera pas possible d'en obtenir à la buvette) et une protection de ses biens contre la pluie.

Article 10 : l'inscription au Vide ta Chambre ! vaut acceptation de ce règlement.

En cas d'urgence, vous pourrez joindre Guillaume au 06 95 44 04 59

Fait à _____ le _____

Le représentant légal :

L'enfant participant :